



Huissier demande reglement mutuelle

Par **roswell30**, le **16/08/2011** à **12:14**

Bonjour,

J'ai reçu une notification que je suis allé chercher chez un huissier.

Cela concerne un arriéré de paiement sur mon ancienne mutuelle.

Or je n'ai été à cette mutuelle que pendant 2 ans à partir de 2003, je n'ai reçu aucun courrier pendant des années , apparemment j'ai été radié en 2007... Je précise que je ne m'en suis jamais servi car je n'ai pas été chez un medecin ou autre depuis plus de 10 ans.

J'ai entendu dire que ma mututelle n'avait que 2 ans pour réclamer la somme ?

Si oui puis-je ne pas payer la somme demandée ?

Merci

Par **Nico37**, le **06/12/2011** à **22:43**

ne payez rien en effet.